BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 29 janvier 2021	***N° 2021-54***

Convocation du 22 janvier 2021
Aujourd'hui vendredi 29 janvier 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Jérôme PESCINA
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h50
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST à partir de 17h25
M. Bernard Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 16h20
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Claudine BICHET à partir de 12h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 17h11
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h11
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h15
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 14h35
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 15h à 16h
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 16h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET à partir de 14h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Olivier CAZAUX à partir de 11h30
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 13h
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 12h
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 15h
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE de 11h à 12h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Marie RECALDE à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 29 janvier 2021**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Mission rayonnement et équipements métropolitains**	***N° 2021-54***

La Fabrique Pola - Subvention de fonctionnement 2021 - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Fabrique Pola, implantée au cœur de la Métropole, est un équipement associatif à rayonnement métropolitain.

Ce cœur de réseaux organise la circulation et le partage de ses ressources matérielles (espaces de travail, pôles de production, coordination de projets/offres de services collectifs, etc.) et immatérielles (dispositifs d'accompagnements et formations professionnelles, diagnostics et études prospectives, etc.), indispensables à une stabilisation des activités des artistes et des associations et à l'amélioration de leurs conditions socio- économiques.
Structure intermédiaire entre l'ensemble des acteurs professionnels de la filière des arts visuels, la création contemporaine et les populations des territoires, elle est devenue, au fil des ans et par ses programmes d'activités à destination de tous les publics (expositions, évènementiels, ateliers de pratiques artistiques etc.) un équipement porteur d'un projet de développement territorial, conçu en extension de l'espace public.

Le programme d'actions

Le développement d'un ensemble de nouveaux espaces au sein du nouveau lieu d'accueil de la Fabrique, connectés à une nouvelle offre culturelle adressée aux publics des quartiers alentours et de la métropole, permet d'accompagner dans le temps la mise en vie et en usages des futurs quartiers Brazza et Bastide Niel. Il conduit aussi à diversifier les propositions culturelles afin de renforcer et développer l'offre en bord de Garonne et d'impulser des processus de médiation artistique et culturelle au cœur des projets à destination des habitants du territoire.

Les principaux axes de développement défendus en 2021 seront :

1. Accompagner la sécurisation des parcours professionnels des acteurs de la filière des arts visuels en Gironde (artistes-auteurs et structures associatives), en s'appuyant sur un réseau de compétences et de partenaires territoriaux issus des champs de l'art et de la

culture, de l'insertion, de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'accompagnement ESS (Economie sociale et solidaire) et de l'enseignement supérieur au travers :

- De programmes de formations professionnelles (depuis 2014) : fonctions supports, environnement juridique et socio-économique, parcours métiers dans le champ des arts visuels (art contemporain, édition, bandes dessinées, arts graphiques notamment) ;
- De modules d'interventions professionnelles en partenariat avec les Ecoles Supérieures d'Art de Bordeaux, Pau-Tarbes et la Drac Nouvelle-Aquitaine (depuis 2010) : sessions de 3 à 5 jours dans les écoles pour les étudiants de 4ème et 5ème année pour un outillage théoriques et techniques sur leur futur environnement socio-économique et les réalités de leurs pratiques ;
- De parcours d'accompagnement pour les « moments-clé », dans le cadre des dispositifs multi partenariaux, en faveur de l'emploi culturel et de l'accompagnement des artistes bénéficiaires de l'allocation du Revenu de Solidarité Active, à l'initiative du Département de la Gironde et de Pôle Emploi (initié en 2015) ;
- D'offres de conseils juridique à destination des artistes plasticiens

2. Animer un pôle professionnel implanté dans la métropole bordelaise, associant artistes et acteurs culturels, par des pratiques de coopération au sein et en appui du lieu de Fabrique :

- Des coopérations techniques : gestion de la mutualisation de locaux et de moyens matériels pour les membres de la Fabrique Pola et pour les « usagers » de la Fabrique, gestion d'une offre multiple de services aux membres de la Fabrique, mise en place d'outils communs de diffusion d'information et de communication ;
- Des coopérations de projets/d'activités : co-construction d'une offre commune de services faisant jouer la complémentarité des compétences des membres de la Fabrique Pola et ajoutant à leurs activités respectives, développement de projets communs avec d'autres agencements/regroupements coopératifs sectoriels ou territoriaux non membres (partenaires) ;
- Des coopérations stratégiques et prospectives : mise en œuvre d'une vision stratégique commune.

Cet équipement de développement artistique articule développement économique, architecture responsable, expérimentation sociale et dynamique culturelle.

Plan prévisionnel de financement

Dans le cadre de ce projet, élaboré en concertation avec les services de Bordeaux Métropole, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de subvention de fonctionnement de Pola à hauteur de 114 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 988 847 €.
La Métropole soutient la Fabrique Pola dans son programme d'actions depuis 2014 à hauteur de 114 000€ par an.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la demande formulée par l'organisme en date du 8 décembre 2020,
VU l'avis de la commission d'attribution des subventions du 25 novembre 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet de la Fabrique Pola vise notamment à tisser à l'échelle du territoire de Bordeaux Métropole un réseau de partenaires publics et privés, dont la vitalité conditionne le développement économique et social du secteur.

CONSIDERANT QUE par ses activités et sa programmation artistique et culturelle, la Fabrique Pola, s'affirmant comme un lieu culturel et artistique, s'adresse à l'ensemble des populations du territoire de Bordeaux Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 114 000 € en faveur de la Fabrique Pola.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2021, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, article 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 janvier 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **4 FÉVRIER 2021** **PUBLIÉ LE :** **4 FÉVRIER 2021**	Pour expédition conforme, le Vice-présidente, Madame Brigitte BLOCH